



Aerenzdallgemeng

AVIS AU PUBLIC

## Convocation aux élections communales du dimanche, 11 juin 2023

Les électeurs de la commune de la Vallée de l'Ernz sont appelés à se réunir le **dimanche, 11 juin 2023**, dans les locaux indiqués dans les lettres de convocation, aux fins de participer à l'élection de 9 membres du conseil communal. Les opérations électorales commencent à huit heures du matin. Les électeurs sont admis à voter s'ils se présentent avant quatorze heures de l'après-midi. Ensuite le scrutin est clos.

Il est obligatoire d'apporter un document d'identité et de le présenter au bureau de vote.

En vertu de l'article 89 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Les électeurs empêchés de prendre part au scrutin doivent faire connaître au procureur d'Etat à Diekirch leurs motifs, avec les justifications nécessaires. Si celui-ci admet le fondement de ces excuses, il n'y a pas lieu à poursuite.

Sont excusés de droit :

1. les électeurs qui au moment de l'élection habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter ;
2. les électeurs âgés de plus de 75 ans.

Medernach, le 25 mai 2023,

Le collège des bourgmestre et échevins,



Administration Communale  
de la Vallée de l'Ernz  
18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach



Tel. : 83 73 02 1  
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu